



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le présent rapport a été établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application de l'arrêté du 7 Septembre 2009. Outre les conditions de la visite, il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement.

Dossier suivi par : Cyril LARCHEVESQUE

### **Compte rendu : VERIFICATION PERIODIQUE DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION EXISTANTE**

N° dossier : ANC-2016-46269-001028

**Nom et prénom du propriétaire** : Monsieur René CAMPERGUES  
**Adresse du propriétaire** : 59 avenue Paul RAMADIER  
**Code postal** : 12300  
**Commune** : DECAZEVILLE  
**Nom et prénom de l'usager**: Monsieur René CAMPERGUES  
**Adresse de la parcelle concernée** : Le Bourg  
**Code postal** : 46210  
**Commune** : SAINT HILAIRE  
**Section et numéro du cadastre de la parcelle** : B 843

**Date de la visite** : jeudi 19 novembre 2015  
**Personnes rencontrées** : Monsieur CAMPERGUES René  
**Nom de l'intervenant** : LARCHEVESQUE Cyril  
**Service technique chargé de l'intervention** : Communauté de Communes du Haut Ségala - SPANC  
Rue du Foirail 46210 LATRONQUIERE  
Tél. / Fax. : 05 65 11 61 97 ou 06 31 32 33 47  
E-mail : c.c.haut-segala@info46.fr

**1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX****1.1. Caractéristique de l'habitation**

Type de résidence :	Secondaire
Nombre de chambres :	2
Nombre de pièces principales* :	4
Nombre d'usagers :	1

\*Nbr PP = nbr chambres + salon + bureau + vérandas

**1.2. Implantation**

Superficie totale de la parcelle :	3000 m <sup>2</sup>
Habitation desservie par le réseau d'eau potable :	Non
Pente du terrain :	0 %
Présence d'une ressource en eau sur la parcelle	Captage
▪ Distance par rapport à l'assainissement	> 35 m
▪ Destinée à la consommation humaine	Oui
Destination des eaux pluviales :	Sur parcelle

**2. COLLECTE DES EAUX USEES**

Séparation eaux pluviales/eaux usées	Oui
Destination des eaux de cuisine	Bac à graisse
Destination des eaux de la salle-de-bain	Bac à graisse
Destination des eaux vannes	Fosse septique

**3. PRETRAITEMENT (COMPLET)**

Elément	commentaire	volume (litres)	dimension	matériaux	accessible
Bac à Graisse		A déterminer		-	Non
Fosse Septique		A déterminer		-	Non

Présence d'une ventilation primaire :	Non Vérifié
Présence d'une ventilation secondaire :	Non

**4. SYSTEME DE TRAITEMENT (ABSENT)**➤ *La filière*

Néant

**5. REJET**

Elément	commentaire
Surface	Rejet au fossé



## 7. AVIS TECHNIQUE

Suite à la visite, l'installation d'assainissement est : **Non conforme**

Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes, nécessitant des travaux obligatoires sous 4 ans ou dans un délai d'un an si vente.

Travaux à faire pour une mise aux normes\* :

- Mettre un système d'assainissement complet : Prétraitement + Traitement.
- Prétraitement : Remplacer la fosse septique par une fosse toutes eaux de 3000 L.
- Traitement (au choix) :
  - Tranchées d'épandage,
  - Filtre à sable,
  - Filières agréées (filtres compacts, filtres plantés, microstation).

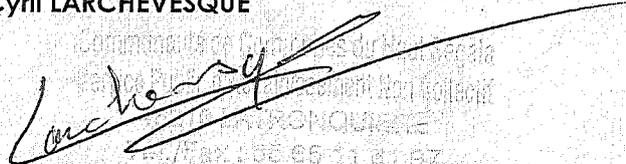
Remarque : Tous projets d'assainissement devront passer par le SPANC afin que celui valide la filière à mettre en place et puisse assurer un suivi des travaux

\*Le système d'assainissement est dimensionné par rapport à la taille de l'habitation et non par rapport aux nombres de résidents.

Technicien ANC

Latronquière, le 06/01/2016

Cyril LARCHEVESQUE



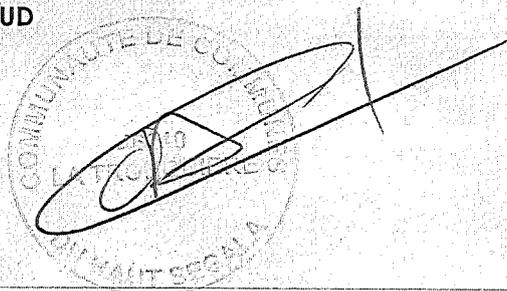
## 8. DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT SEGALA

Commentaire :

Le Président en charge de  
l'Assainissement Non Collectif,

Latronquière, le 06 JAN. 2016

Olivier BONNAUD



## 9. NOTIFICATION PAR LA COMMUNE

Vu et accepté par la commune. Transmis à l'intéressé.

SAINT HILAIRE, le 19/01/2016

Le Maire

